

CRITERES DE DEROGATION DES DELAIS D'ACCREDITATION ET DE REACCREDITATION



PRATICIENS - Accréditation

Règle générale:

Moins de 4 ans entre le N1 et l'accréditation

Retard entre **4 et 6 ans inclus**
→ 2h de supervision individuelle

Retard entre **7 et 10 ans inclus**
→ refaire un cycle de supervision post-niveau 2 (2x5h) + acquérir un manuel niveau 2

Retard de **11 ans et plus**
→ N2 théorique
→ 10h de supervision individuelle

PRATICIENS - Réaccréditation

Règle générale:

Au bout de 5 ans, si la personne n'a pas présenté ses 50 crédits (dont 2h de supervision individuelle), l'accréditation est suspendue

→ 10 crédits par année manquante

→ Une fois validée, la réaccréditation prendra effet à la date de réception du dossier

Retard de **plus de 10 ans**
→ 10 crédits par année manquante
→ lettre de motivation expliquant le retour et la volonté de réaccréditation
→ 2h de supervision individuelle avec vidéo